



PROCES-VERBAL Séance du Conseil général

Date et lieu : 9 décembre 2020, 19h30, salle communale

Conseil général

Présents : 29 Conseillers généraux (excusé : M. Stéphane Wyssmüller)

Le quorum est atteint, le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à 15.

Secrétaire du Conseil général : Mme Véronique Margueron

Conseil communal

Le Conseil communal est présent in corpore.

Secrétaire du Conseil communal : M. Olivier Richert

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 9 septembre 2020 - approbation
2. Budgets 2021 de la Commune
 - 2.1. Budget de fonctionnement
 - 2.2. Budget des investissements
 - 2.2.1. Demande de crédit – réaménagement du centre du village
 - 2.2.2. Demande de crédit – réaménagement de la place multisport de l'école
 - 2.2.3. Demande de crédit d'étude – terrain du FC
 - 2.2.4. Demande de crédit – installation de panneaux photovoltaïques sur le complexe scolaire
 - 2.2.5. Demande de crédit – réfection du préau scolaire, des marches d'escalier et remise en état du talus jouxtant le préau scolaire (complexe)
 - 2.2.6. Demande de crédit – achat de nouvelles tenues pour le CSPi La Sionge
 - 2.2.7. Demande de crédit – réaménagement d'une piste forestière
 - 2.3. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune
3. Planification financière 2020-2024
4. Covid-19 – soutien au commerce local
5. AISG – approbation des statuts
6. Proposition – fiscalité

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

7. Proposition – règlement d'eau potable
8. Réponses aux questions du Conseil général
9. Divers

Ouverture de la séance par M. Bernard Sudan

C'est au son de la clochette que St-Nicolas m'a confiée, que je vous accueille à cette séance du 9 décembre 2020.

M. Le Syndic,

Madame et Messieurs les Conseillers communaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Chers collègues,

Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre présence. Je salue également M. Jean Godel qui représente le journal La Gruyère.

Comme en septembre, le public n'est malheureusement pas autorisé à participer à la séance, pour les raisons que tout le monde devine.

Je remercie Mme Véronique Margueron pour la prise du procès-verbal, et M. Olivier Richert pour la gestion de l'aspect technique.

Pour des raisons sanitaires, le port du masque est demandé durant toute la séance. Vous pouvez naturellement l'enlever pour vos interventions au micro.

Deux micros sont à disposition des intervenants, matériel qui sera désinfecté après chaque prise de parole. Merci d'essayer, si possible, de regrouper les interventions.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance sera, comme à l'accoutumé, enregistrée. Je demande à chacun/e de bien lever la main lors des votes, pour que les scrutateurs puissent bien compter le nombre de voix.

Je déclare cette séance officiellement ouverte.

La convocation vous est parvenue par messagerie le 26 novembre dernier, a paru le 27 novembre 2020 dans la feuille officielle n° 48, sur le site de la commune et au pilier public, soit plus de 10 jours avant. Je constate donc sa régularité.

Avant ce soir, le bureau a reçu une excuse en la personne de M. Stéphane Wyssmüller

Afin de confirmer la présence de chacun, je procède à l'appel : 29 membres présents. Le quorum est atteint et le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à 15. Je vous rappelle que les textes des diverses interventions doivent être transmis à la secrétaire au terme de la séance.

Y a-t-il une remarque relative à l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas, nous passons au point 1.

1. Procès-verbal de la séance du 9 septembre 2020 – approbation.-

Chacun/e ayant pu prendre connaissance de ce procès-verbal, la discussion est ouverte à son sujet. Aucune remarque n'étant faite, la discussion est close. Le bulletin secret n'est pas requis et le Conseil général se prononce par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité. Merci à Mme Véronique Margueron pour sa rédaction

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

2. Budgets 2021 de la Commune

2.1. Budget de fonctionnement

M. Bernard Sudan donne la parole à M. Paul-Henri Donzallaz pour le Conseil communal.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Chers collègues du Conseil communal,

M. Godel,

Le Conseil communal vous présente un budget 2021 déficitaire de Fr. 211'019.73. Les charges estimées se montent à Fr. 11'300'365.48 et les revenus à Fr. 11'089'345.75.

Par rapport au budget 2020, qui présentait un taux d'excédent de 0.27 %, le déficit 2021 est quant à lui de 2.26 % des produits totaux. Le taux maximum autorisé par le Service des communes étant fixé à 5 %, nous ne sommes qu'à la moitié de ce chiffre.

La nouvelle réforme fiscale cantonale influence une bonne part de l'augmentation moins rapide des revenus de 5,26 % comparé aux charges qui augmentent de 7,01%, soit près de Fr. 200'000.00 d'écart. Nous sentons également le poids des amortissements légaux de Fr. 393'000.00, soit près de Fr. 140'000.00 supérieur.

Nous pensons qu'avec le nouveau plan comptable et la nouvelle philosophie des finances, nous aurons un déficit permis à hauteur de notre fortune qui est environ de Fr. 1,4 million à fin 2019 et de nos provisions de 2,8 millions selon la réévaluation entreprise.

Nous avons suivi les prescriptions cantonales en matière fiscale et calculé au plus près les postes des différents comptes de fonctionnement.

Le Conseil communal a préavisé favorablement ce budget et se recommande pour que vous aussi, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, acceptiez le budget 2021 tel que présenté.

M. Bernard Sudan remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à M. Alain Genoud pour le rapport de la commission financière.

M. Alain Genoud :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du budget de fonctionnement 2021 de la commune de Vuadens, présenté en séance du Conseil général du 9 décembre 2020.

Nous tenons tout d'abord à remercier le Conseil communal pour sa disponibilité lors de 2 séances de la Commission financière ainsi que pour le soin très apprécié apporté aux réponses écrites à nos questions.

Ce budget présente pour la 4^{ème} année consécutive un excédent de charges. Cette année, celui-ci s'élève à un niveau record de Fr. 211'019.73, soit un dépassement de 2.26 % du total des produits. L'ampleur du déficit budgétisé et l'évolution incertaine de l'évolution économique de l'année 2021 doivent inciter les pouvoirs exécutif et législatif à la prudence. A cet égard, et malgré l'augmentation des charges liées (+ 5.9 % par rapport à 2020), nous relevons que la marge de manœuvre du Conseil communal est en légère augmentation par rapport à 2020 à 52.61 % des charges effectives.

Nous préavisons favorablement le budget de fonctionnement 2021.

Au nom de la Commission financière :

Bernard Sudan, président

Alain Moradpour, secrétaire

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

M. Bernard Sudan remercie M. Alain Genoud et ouvre la discussion sur ce point. Personne ne souhaitant prendre la parole, la discussion est close.

2.2. Budget des investissements

M. Bernard Sudan donne la parole à M. Paul-Henri Donzallaz.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Le tableau des investissements présente une colonne supplémentaire qui fait apparaître le montant des dépenses faisant l'objet de la part totale de l'investissement demandé.

La dépense effective est répartie sur les années dont les travaux seront engagés. Ils se reportent à l'année suivante si ces travaux auraient pris du retard.

Pour 2021, nous prévoyons utiliser un montant de Fr. 5'760'751.85 et encaisser des taxes de raccordement pour Fr. 51'000.00. Les investissements de Fr. 4'699'500.00 proviennent des votes antérieurs, et les nouvelles dépenses seront de Fr. 1'061'251.85.

La part totale des investissements votés est de Fr. 24'896'939.85. Les participations et subventionnements totaliseront Fr. 3'847'017.00 lorsqu'elles seront entièrement versées.

A chaque point qui va vous être présenté, la charge annuelle sera mentionnée.

M. Bernard Sudan remercie M. Paul-Henri Donzallaz.

2.2.1. Demande de crédit – réaménagement du centre du village

Chacun a pu prendre connaissance du message joint à la convocation, message comportant tous les détails de l'investissement demandé.

M. Bernard Sudan donne la parole au Conseil communal qui va préciser les dernières modifications apportées au message reçu, ainsi que son financement.

M. Alain Heimo :

M. le Président,

Mesdames, Messieurs,

Je vais vous présenter l'état des lieux du projet du réaménagement de la traversée du village. Nous avons été sensibles à vos différentes remarques lors de la présentation du 7 octobre dernier.

Nous sommes également allés visiter des aménagements déjà réalisés, spécialement à Attalens où nous avons pu recevoir les conseils très pragmatiques du responsable technique.

Avec les membres de la Commission d'aménagement, nous avons pu trouver des compromis entre un projet correspondant aux normes actuelles et à celles de l'agglomération tout en limitant les coûts au maximum.

Les plans contenus dans le dossier de présentation n'intègrent pas les dernières mises à jour, car il a dû être envoyé la même semaine que la séance de la Commission d'aménagement :

- La route conserve sa largeur de 6 mètres minimum : c'est la distance pour garantir un déneigement par le Canton.
- Les trottoirs auront une largeur moyenne de 2,20 mètres et seront franchissables, condition obligatoire pour permettre le passage des convois exceptionnels.
- Par contre, nous avons abandonné tout revêtement coloré, autant pour les rehaussements que sur leurs rampes. La pente de celles-ci a été adoucie à 2 % : leur longueur passera de 1 à 3 mètres pour les 6 cm de hauteur.
- Concernant la place de parc à côté du bâtiment paroissial, elle sera non seulement accessible depuis la route cantonale mais également communicante avec le parking de l'école.

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

Pour la route du Briez, nous avons reçu une réponse du SPC ainsi que du bureau qui nous avait présenté la pré-étude :

- La vitesse pourrait être limitée à 60 km/h et non 50 km/h, car la zone n'est pas assez bâtie.
- Nous pourrions réduire le nombre de modérateurs.
- Par contre, il sera obligatoire qu'un bureau spécialisé "trafic" élabore un rapport d'expertise qui va être combiné avec un argumentaire en faveur de l'interdiction de circuler aux camions.
- Nous avons reçu pour ceci une offre du bureau Team+ d'un montant de Fr. 6'877.00.
- Le budget pour la route du Briez de Fr. 77'300.00 est maintenu et intégré dans le budget global qui se monte à Fr. 5'531'700.00, mais je rappelle que le coût final pour la commune s'abaisse à Fr. 3'362'475.00.

Finalement, le plus important dans ce projet est de sensibiliser les conducteurs qu'ils quittent la route cantonale pour rentrer dans une "zone village" afin de garantir une cohabitation sécuritaire entre tous les usagers.

Merci de votre attention.

M. Bernard Sudan remercie M. Alain Heimo et donne la parole pour le financement à M. Paul-Henri Donzallaz.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Le devis de ce projet est de Fr. 5'531'700.00.

Financement

Participation du SPC	Fr. 1'603'800.00
Participation de Mobul	Fr. <u>565'425.00</u> (env. 70 % de Fr. 750'000.00)
Total des participations attendues	Fr. 2'169'225.00
Solde par emprunt bancaire	Fr. 3'362'475.00
Intérêt 1 %	Fr. 33'624.75
Amortissement sur 25 ans à 4 %	Fr. <u>134'499.00</u>
Charges annuelles	Fr. 168'123.75

M. Bernard Sudan remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à M. Daniel Tercier.

M. Daniel Tercier :

Mesdames, Messieurs,

Lorsqu'un fruit est mûr, on le cueille.

Ce soir, tel un fruit mûr, le dossier du réaménagement du centre du village est prêt. Le Conseil général peut donc lui donner son blanc-seing, son accord.

Depuis de nombreuses années, on en parle, on le dissèque, on essaie de l'améliorer. M. Alain Heimo vous a présenté les quelques changements et améliorations apportés. Ceux-ci ont été discutés et approuvés, en collaboration avec la Commission d'aménagement.

Le projet de base n'a pas changé, concernant spécialement la largeur de la chaussée, les trottoirs, les arrêts de bus, etc. Il répond à la philosophie de Valtraloc et de l'agglomération Mobul dont nous faisons partie.

Il ne faut pas oublier que d'importants travaux en sous-sol sont prévus. La mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées doit être réalisée afin de répondre aux exigences du Plan cantonal d'évacuation des eaux (PGEE).

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

La rénovation de notre réseau de distribution d'eau potable, dans le centre du village, fait partie intégrante de ce projet. Les conduites actuelles ne sont plus à même de répondre à une distribution optimale pour les habitants concernés.

La réorganisation de la place du village est un des éléments-clé de ce projet. Elle doit apporter un vent de fraîcheur et de dynamisme.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, il est temps de cueillir le fruit. Et c'est à vous de le faire en approuvant le crédit demandé.

Merci.

M. Bernard Sudan remercie M. Daniel Tercier et donne la parole à M. Alain Genoud pour le rapport de la Commission financière.

M. Alain Genoud :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du crédit précité, présenté en séance du Conseil général du 9 décembre 2020.

Ce crédit d'investissement de Fr. 5'531'700.00 est réparti à raison de Fr. 3'870'500.00 pour l'aménagement routier et places, et Fr. 1'661'200.00 pour l'épuration et l'eau. Il implique, après subventions de Fr. 2'169'225.00, un investissement global net pour la commune à hauteur de Fr. 3'362'475.00, soit une réduction de Fr. 307'100.00 (-8.37%) par rapport à la demande présentée lors de la séance du Conseil général du 27 novembre 2019.

Son financement est prévu par emprunt bancaire. Les charges financières annuelles sont estimées à Fr. 168'000.00.

Nous avons pris acte que les modifications envisagées dans le cadre de l'aménagement de la route du Briez ne devraient pas générer de dépassement du devis global.

Par conséquent, compte tenu de ce qui précède, nous préavisons favorablement cette demande d'investissement importante pour notre commune.

Au nom de la Commission financière :

Bernard Sudan, président

Alain Moradpour, secrétaire

M. Bernard Sudan remercie M. Alain Genoud et ouvre la discussion sur ce point. La parole est donnée à M. François Morand.

M. François Morand :

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

À la fin octobre, une séance informelle a été mise sur pied avec mes collègues du Conseil général dans le cadre de la Commission d'aménagement. Nous avons fait plusieurs propositions et réflexions au sujet du projet Valtraloc et du réaménagement du centre du village que nous avons fait parvenir au Conseil communal. Tout ceci afin de ne pas perdre de temps, et afin que nous puissions avoir les réponses souhaitées avant le Conseil général de ce soir.

En date du 16 novembre 2020, nous avons eu une séance de Commission d'aménagement où nous avons planché avec les membres du Conseil communal sur toutes les réflexions et questions émises le mois précédent, suite à notre séance informelle. Sur presque la totalité des interrogations, nous avons pu trouver une réponse ou un arrangement à nos différentes réflexions. Il reste juste quelques questions et réflexions à voir sur la route du Briez qui n'ont pas pu être résolues, mais les membres du Conseil communal nous ont promis qu'elles seraient résolues ensemble, au sein de la Commission d'aménagement. C'est pourquoi ce soir, sans trop m'avancer, je suis avec mes collègues de la

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

Commission d'aménagement favorable à voter "oui" pour le projet Valtraloc et le réaménagement du centre du village. Je vous encourage, mes chers collègues, à faire de même.

M. Bernard Sudan remercie M. François Morand et donne la parole à M. Michel Sudan.

M. Michel Sudan :

M. le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal nous demande un crédit d'investissement de Fr. 5'531'700.00. Cette demande concerne le réaménagement de la route cantonale, le réaménagement des places publiques, la mise en séparatif et le renouvellement du réseau d'eau potable ainsi que les mesures de modérations de vitesse à la route du Briez.

Lors de la séance du Conseil général du mois de novembre 2019, le groupe radical et citoyen avait donné à majorité son accord avec les remarques suivantes :

1. Les véhicules et les cycles sur la partie route
2. Les piétons sur le trottoir
3. Invitation à prendre des mesures de sécurité pour limiter la circulation sur la route du Briez

Nous constatons que le projet présenté ce soir répond à nos questions.

Dès lors, le groupe radical et citoyens accepte cette demande de crédit.

M. Bernard Sudan remercie M. Michel Sudan et donne la parole à M. Marc Progin.

M. Marc Progin :

M. le Président,

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Lors de la séance du Conseil général du 27 novembre 2019, on refusait le réaménagement du centre du village Valtraloc. Un projet qui suscitait encore beaucoup de questions.

Une année plus tard, un nouveau projet "réaménagement du centre du village" nous est proposé. Après plusieurs séances de Commission d'aménagement où on avait l'impression d'être peu entendus et une séance de présentation au Conseil général, on a demandé une dernière séance de Commission afin de pouvoir faire passer ce projet, qui est important pour notre village.

Pour ma part, lors de cette séance, des compromis ont été trouvés afin de faire tomber les derniers blocages de ce projet.

Lors de la séance du Conseil général du 30 novembre 2016, je demandais au nom du groupe PDC, un projet Valtraloc minimal. Avec ce projet retravaillé, on s'en rapproche tant au niveau financier qu'au niveau des obstacles pour traverser Vuadens, projet souhaité par notre groupe.

Pour les mesures d'accompagnement, le projet du Briez reste à travailler, mais est en bonne voie. Quant aux trottoirs franchissables et la largeur de 6 mètres de la chaussée, après diverses explications, on voit que pour ce projet, ce n'est pas la meilleure solution mais la plus réalisable compte tenu du tracé de la route sans faire d'emprises, malgré nos doutes quant à la sécurité des piétons.

C'est après ces explications et ces compromis trouvés, que le groupe PDC accepte ce projet.

Au nom du groupe PDC

Membre de la Commission d'aménagement

M. Bernard Sudan remercie M. Marc Progin et donne la parole à M. Christian Levrat.

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

M. Christian Levrat :

M. le Président,

Chers et chères collègues,

Je vais être relativement bref. Je souhaite quand même réagir face à ceux qui ont constaté que le projet avait évolué de manière fondamentale et que leur "non" pouvait se transformer en "oui".

D'abord, je vous remercie de ce cheminement : cela me paraît effectivement être une bonne solution que d'approuver le projet qui nous est transmis. Pour le reste, le projet est sensiblement le même que celui qui nous avait été présenté à l'époque, à 2 différences près qu'il faut reconnaître et sur lesquelles il a été amélioré.

Le premier, c'est la question de la route du Briez : je n'ai jamais tellement douté qu'on trouve une solution. Je suis heureux qu'une solution puisse être trouvée et j'espère que ce sera réalisé rapidement.

Le second, c'est la longueur des ralentisseurs : je ne suis pas sûr que cela soit décisif. Le projet souffre, à mon sens, toujours des mêmes faiblesses, mais je me rends compte que c'est probablement le projet qui est susceptible de réunir une majorité. Je peine toujours à comprendre pourquoi, alors que l'on est dans l'agglomération Mobul, on a une largeur de route de 6 mètres et pas de 5,6 mètres, comme les autres communes de l'agglomération, en tout cas les communes voisines. Cela me semble fonctionner relativement bien, aussi bien à Bulle qu'à La Tour-de-Trême. On aurait dû faire cette réflexion.

Ce que je regrette encore plus, c'est le fait qu'on n'ait pas de solutions sérieuses pour la traversée du village à vélo. Je pense que la mobilité douce, et en particulier le vélo, est appelée à se développer. On n'a pas vraiment de solution pour traverser le village. Il va falloir partager l'espace avec les piétons et ceux qui font un minimum de vélo, ou ceux qui se rendent au travail à vélo, savent que ce n'est pas une solution optimale. Mais pour le reste je pense que, comme mes préopinants, je suis d'avis que l'on peut accepter ce projet.

M. Bernard Sudan remercie M. Christian Levrat. Aucune autre intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit pour le réaménagement du centre du village est approuvée à l'unanimité.

2.2.2. Demande de crédit – réaménagement de la place multisport de l'école

Chacun a pu prendre connaissance du message joint à la convocation indiquant les modifications prévues à cette place construite il y a plus de 40 ans.

M. Bernard Sudan donne la parole à M. Paul-Henri Donzallaz pour le financement.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Financement

Emprunt bancaire	Fr. 552'000.00
------------------	----------------

Frais financiers

Intérêt estimatif 1 %	Fr. 5'520.00
-----------------------	--------------

Amortissement sur 25 ans à 4 %	<u>Fr. 22'080.00</u>
--------------------------------	----------------------

Charges annuelles	Fr. 27'600.00
-------------------	---------------

M. Bernard Sudan remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à M. Alain Genoud pour le rapport de la Commission financière.

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

M. Alain Genoud :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du crédit précité, présenté en séance du Conseil général du 9 décembre 2020.

Ce crédit d'investissement de Fr. 552'000.00 doit notamment faire l'objet d'une demande de subvention à la LoRo à concurrence de Fr. 67'000.00 par l'intermédiaire de la Société de Gymnastique. Par conséquent, nous invitons le Conseil communal à suivre l'élaboration de cette demande et l'encaissement dudit montant.

Le financement est prévu par emprunt bancaire. Les charges financières annuelles sont estimées à Fr. 27'600.00.

Par conséquent, nous préavisons favorablement la demande d'investissement présentée.

Au nom de la Commission financière :

Bernard Sudan, président

Alain Moradpour, secrétaire

M. Bernard Sudan remercie M. Alain Genoud et ouvre la discussion sur ce point.

La parole est donnée à M. Dominique Ropraz.

M. Dominique Ropraz :

M. le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le projet est très bien ficelé, avec un terrain de foot, une piste de course. Il y a juste un groupe de jeunes qui m'a interpellé au sujet d'un streethockey. S'il y aurait la possibilité peut-être d'en discuter dans le projet ou bien dans le futur, avoir une place pour ces jeunes.

M. Bernard Sudan remercie M. Dominique Ropraz et donne la parole à M. Daniel Bovigny pour le Conseil communal.

M. Daniel Bovigny :

J'ai dû réfléchir par rapport au streethockey. Il y a le beachvolley, le volley, le street Workout, c'est vrai qu'on n'a pas étudié la possibilité d'installer un streethockey. Ce sont simplement des bandes qui se mettent avec des plates formes pour pouvoir jouer au hockey, mais sans glace. Le projet est encore relativement ouvert et il y a encore d'autres choses qui peuvent venir se greffer là-dessus. On en prend note et on tâchera d'étudier cette possibilité, sans que cela dépasse le financement prévu.

M. Bernard Sudan remercie M. Daniel Bovigny. Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit pour le réaménagement de la place multisport de l'école est approuvée à l'unanimité.

2.2.3. Demande de crédit d'étude – terrain du FC

Comme pour les autres investissements, chacun a pu prendre connaissance du message joint à la convocation et obtenir les détails de l'investissement demandé. Celui-ci permettra d'étudier les infrastructures nécessaires afin que les quelques 200 joueurs inscrits au FC Vuadens puissent évoluer dans de bonnes conditions.

M. Bernard Sudan donne la parole à M. Paul-Henri Donzallaz pour le financement.

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

M. Paul-Henri Donzallaz :

Financement

Emprunt bancaire	Fr. 70'000.00
<u>Frais financiers</u>	
Intérêt 1 %	Fr. 700.00
Amortissement 15 %	<u>Fr. 10'500.00</u>
Charges annuelles	Fr. 11'200.00

M. Bernard Sudan remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à M. Alain Genoud pour le rapport de la Commission financière.

M. Alain Genoud :

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du crédit précité, présenté en séance du Conseil général du 9 décembre 2020.

Ce crédit d'étude de Fr. 70'000.00 n'appelle pas de commentaire particulier de notre part.

Le financement est prévu par emprunt bancaire. Les charges financières annuelles sont estimées à Fr. 11'200.00.

Par conséquent, nous préavisons favorablement la demande présentée.

Au nom de la Commission financière :

Bernard Sudan, président

Alain Moradpour, secrétaire

M. Bernard Sudan remercie M. Alain Genoud et ouvre la discussion sur ce point. La parole est donnée à M. Michel Sudan.

M. Michel Sudan :

M. le Président,
Mesdames, Messieurs,

La pelouse, si on peut l'appeler ainsi, du terrain principal présente d'énormes différences de niveau selon le descriptif de la demande du Conseil communal.

Étant joueur plus de 20 ans, j'en ai fait l'expérience. J'avais toujours une excuse si le ballon passait sous le pied, les footballeurs comprendront.

Le groupe radical et citoyens, qui soutient notre jeunesse et les activités sportives entre autres, donne un avis favorable à cette demande de crédit d'étude de Fr. 70'000.00. Toutefois, nous demandons au Conseil communal d'examiner les différentes rénovations de places de jeux effectuées par d'autres villages.

La commune de Sâles, par exemple, a aménagé en 2013 deux terrains de football, y compris canalisations, éclairages et clôtures, pour le prix de Fr. 345'000.00. La commune de Broc a un projet à Fr. 874'000.00. Sorens et Le Pâquier vont également entreprendre des travaux de rénovation de leur terrain de football.

Merci de votre attention

M. Bernard Sudan remercie M. Michel Sudan et donne la parole à M. Alain Genoud.

M. Alain Genoud :

Prise de position du groupe PDC concernant la demande de crédit d'étude de Fr. 70'000.00 pour l'assainissement des terrains de foot du stade des Colombettes :

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

Se référant à la demande de crédit d'étude, le groupe PDC tient à relever qu'il est bien conscient de l'urgence d'intervenir sur le terrain principal et qu'il la soutient. Il recommande toutefois au Conseil communal d'exiger des prestataires de présenter un projet raisonnable au niveau de l'investissement. En effet, les 3 millions à 3 millions et demi de francs estimés dans un premier temps lui paraissent disproportionnés pour une commune d'environ 2'500 habitants. La planification financière 2020 – 2024 nous incite aussi à une certaine prudence au niveau des investissements, tout comme le contexte économique incertain pour ces prochains mois, voire prochaines années.

Au nom du groupe PDC, Alain Genoud

M. Bernard Sudan remercie M. Alain Genoud. Aucune autre intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit d'étude pour le terrain du FC est approuvée à l'unanimité.

2.2.4. Demande de crédit – installation de panneaux photovoltaïques sur le complexe scolaire

Le message joint à la convocation vous expliquait le but et vous donnait tous les renseignements nécessaires au sujet de cette demande de crédit.

Notre commune s'est résolument engagée dans le processus Cité de l'Energie visant à obtenir ce label. Sur proposition de la Commission de l'Energie, l'installation de panneaux photovoltaïques permettrait l'approvisionnement partiel en courant électrique de certains bâtiments.

M. Bernard Sudan donne la parole à M. Paul-Henri Donzallaz pour le financement.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Financement

Emprunt bancaire Fr. 41'500.00

Frais financiers

Intérêt 1 % Fr. 415.00

Amortissement sur 6 ½ ans de 15 % Fr. 6'225.00

Charges annuelles Fr. 6'640.00

M. Bernard Sudan remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à M. Alain Genoud pour le rapport de la Commission financière

M. Alain Genoud :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du crédit précité, présenté en séance du Conseil général du 9 décembre 2020.

Ce crédit d'investissement de Fr. 41'500.00, avant subventions fédérales de Fr. 7'700.00, n'appelle pas de commentaire particulier de notre part.

Le financement est prévu par emprunt bancaire. Les charges financières annuelles sont estimées à Fr. 6'640.00.

Par conséquent, nous préavisons favorablement la demande présentée.

Au nom de la Commission financière :

Bernard Sudan, président

Alain Moradpour, secrétaire

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

M. Bernard Sudan ouvre la discussion sur ce point. La parole est donnée à M. Fabrice Brodard.

M. Fabrice Brodard :

Mesdames, Messieurs,

Je remercie le Conseil communal pour ce projet, qui permet de profiler notre commune dans le processus de "Cité de l'Energie". Dans la demande, il est mentionné que l'installation permettrait l'approvisionnement partiel en courant électrique de nos bâtiments. Je me demandais si on pouvait avoir quelques précisions sur la proposition de courant qui proviendrait de notre propre production pour nos bâtiments publics.

M. Bernard Sudan remercie M. Fabrice Brodard et donne la parole à M. Daniel Bovigny pour le Conseil communal.

M. Daniel Bovigny :

On a déjà deux installations actuellement en cours : il y a 200 m² environ de photovoltaïque au bâtiment du local de la voirie. Ils nous font bénéficier annuellement de Fr. 1'600.00 en retour : on couvre l'entier du compteur sur place, et on reçoit en retour en plus de ce qu'on vend, Fr. 1'600.00. On a donc 200 m², ce qui est beaucoup.

Ici (bâtiment du Café de la Gare) on a installé des panneaux cet automne. Cela permet de couvrir une partie : pas la salle comme ce soir, ni quand il y a de la neige sur les panneaux et qui fait nuit, c'est évident. Il y aura 360 m² en tout : c'est toujours difficile à estimer d'une année à l'autre. Par rapport aux chiffres 2018, on couvrirait quasiment les 50 % des bâtiments communaux, donc avec cette nouvelle installation. Si on élargit, et toujours potentiellement avec ce que l'on produit, à l'éclairage public et tous les autres petits bâtiments (par exemple les pompes qui sont dans les locaux, les réservoirs d'eau etc), on arriverait à environ 30% à ce qu'on emploie au niveau des installations communales.

M. Bernard Sudan remercie M. Daniel Bovigny. Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le complexe scolaire est approuvée à l'unanimité.

2.2.5. Demande de crédit – réfection du préau scolaire, des marches d'escalier et remise en état du talus jouxtant le préau scolaire (complexe)

Les explications concernant cette demande de crédit figuraient dans le message joint à la convocation de ce soir et chacun a pu y prendre connaissance.

Ce préau scolaire date de la construction du complexe, soit en 1997. Cette place montre depuis plusieurs années des signes de fatigue et il est temps de procéder à une réfection.

M. Bernard Sudan donne la parole à M. Paul-Henri Donzallaz pour le financement.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

Financement

Emprunt bancaire Fr. 70'000.00

Frais financiers

Intérêt estimatif 1% Fr. 700.00

Amortissement 3% Fr. 2'100.00

Charges annuelles Fr. 2'800.00

M. Bernard Sudan remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à M. Alain Genoud pour le rapport de la Commission financière

M. Alain Genoud :

Mesdames,

Messieurs,

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du crédit précité, présenté en séance du Conseil général du 9 décembre 2020.

Ce crédit d'investissement de Fr. 70'000.00 n'appelle pas de commentaire particulier de notre part.

Le financement est prévu par emprunt bancaire. Les charges financières annuelles sont estimées à Fr. 2'800.00.

Par conséquent, nous préavisons favorablement la demande présentée.

Au nom de la Commission financière :

Bernard Sudan, président

Alain Moradpour, secrétaire

M. Bernard Sudan remercie M. Alain Genoud et ouvre la discussion sur ce point.

Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit pour la demande de crédit pour la réfection du préau scolaire, des marches d'escalier et remise en état du talus jouxtant le préau scolaire est approuvée par à l'unanimité.

2.2.6. Demande de crédit – achat de nouvelles tenues pour le CSPi La Sionge

Chacun a pu prendre connaissance du message joint à la convocation expliquant le confort et l'efficacité des nouvelles tenues proposées au CSPi La Sionge. A relever que la commune de Sâles a déjà accepté cette demande de crédit.

M. Bernard Sudan donne la parole à M. Paul-Henri Donzallaz pour le financement.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Financement

Crédit d'investissement Fr. 54'000.00

Part pour notre commune Fr. 19'751.85

Le financement sera effectué par un prélèvement sur les réserves du CSPi

Frais financiers

Amortissement sur 6 ½ ans de 15 % Fr. 2'962.75

Charge annuelle Fr. 2'962.75

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

M. Bernard Sudan remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à M. Alain Genoud pour le rapport de la Commission financière

M. Alain Genoud :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du crédit précité, présenté en séance du Conseil général du 9 décembre 2020.

Ce crédit d'investissement de Fr. 54'000.00, dont la part de notre commune s'élève à Fr. 19'751.85 prélevée sur les réserves du CSPi La Sionge, n'appelle pas de commentaire particulier de notre part.

Par conséquent, nous préavisons favorablement la demande présentée.

Au nom de la Commission financière :

Bernard Sudan, président

Alain Moradpour, secrétaire

M. Bernard Sudan remercie M. Alain Genoud et ouvre la discussion sur ce point. Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit pour l'achat de nouvelles tenues pour le CSPi La Sionge est approuvée à l'unanimité.

2.2.7. Demande de crédit – réaménagement d'une piste forestière

Au préalable, M. Bernard Sudan demande à M. Jacques Chollet, concerné par ce dossier, de bien vouloir se récuser. L'intéressé quitte la salle.

Le message joint à la convocation rendait attentif sur l'importance d'avoir des accès solides afin que les engins forestiers puissent y accéder facilement et en toute sécurité. Chacun a pu en prendre connaissance et M. Bernard Sudan donne la parole à M. Paul-Henri Donzallaz pour le financement.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Financement

Emprunt bancaire Fr. 60'000.00

Frais financiers

Intérêts 1 % Fr. 600.00

Amortissement sur 10 ans de 10 % Fr. 6'000.00

Charges annuelles Fr. 6'600.00

M. Bernard Sudan remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à M. Alain Genoud pour le rapport de la Commission financière.

M. Alain Genoud :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du crédit précité, présenté en séance du Conseil général du 9 décembre 2020.

Ce crédit d'investissement de Fr. 60'000.00 n'appelle pas de commentaire particulier de notre part.

Le financement est prévu par emprunt bancaire. Les charges financières annuelles sont estimées à Fr. 6'600.00.

Par conséquent, nous préavisons favorablement la demande présentée.

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

Au nom de la Commission financière :

Bernard Sudan, président

Alain Moradpour, secrétaire

M. Bernard Sudan remercie M. Alain Genoud et ouvre la discussion sur ce point.

Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit pour le réaménagement d'une piste forestière est approuvée à l'unanimité.

M. Jacques Chollet reprend sa place et est informé de la décision du Conseil général.

2.3. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune

M. Bernard Sudan donne la parole à M. Paul-Henri Donzallaz pour le Conseil communal.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Les totaux des deux budgets se montent à :

Budget de fonctionnement

Total des charges	Fr. 11'300'365.48
-------------------	-------------------

Total des produits	<u>Fr. 11'089'345.75</u>
--------------------	--------------------------

Excédent de charges	Fr. 211'019.73
---------------------	----------------

Budget des investissements

Total des charges	Fr. 5'760'751.85
-------------------	------------------

Total des produits	<u>Fr. 51'000.00</u>
--------------------	----------------------

Excédent de charges	Fr. 5'709'751.85
---------------------	------------------

Dépenses totales	Fr. 17'061'117.33
------------------	-------------------

Recettes totales	Fr. 11'140'345.75
------------------	-------------------

Excédent total de charges	Fr. 5'920'771.58
---------------------------	------------------

M. Bernard Sudan remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à M. Alain Genoud pour le rapport de la Commission financière.

M. Alain Genoud :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du budget des investissements 2021 de la commune de Vuadens, présenté en séance du Conseil général du 9 décembre 2020.

Ce budget totalise Fr. 21'049'922.85 net dont Fr. 4'175'726.85 net à titre de nouveaux investissements soumis pour approbation au Conseil général lors de la séance du 9 décembre 2020.

La capacité financière de la commune permet les nouveaux investissements envisagés.

Nous préavisons favorablement le budget des investissements 2021.

Au nom de la Commission financière :

Bernard Sudan, président

Alain Moradpour, secrétaire

M. Bernard Sudan remercie M. Alain Genoud et ouvre la discussion sur ce point.

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close. L'objet est donc soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

Les budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune sont approuvés à l'unanimité.

3. Planification financière 2020-2024 - présentation et discussion

M. Bernard Sudan donne la parole à M. Paul-Henri Donzallaz.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Mesdames, Messieurs,

Je reprends une phrase figurant dans notre brochure traitant de la planification financière qui était la suivante : Le plan financier n'est pas une copie conforme de ce que seraient les futurs budgets. Il doit s'efforcer de trouver les limites entre lesquelles pourrait s'exercer la marge de manœuvre de la commune.

C'est sur cette base qu'il faut comprendre ces prévisions. En effet, le plan financier se base sur les cinq dernières années avec un taux de progression identique pour les cinq prochaines périodes. Ce taux peut être modifié selon les éléments en notre possession.

Nous constatons que les charges sont moins importantes en réalité que lors de la planification, et de même les produits sont sous-évalués, soit par des dépenses non réalisées ou reportées et des éléments de recette ne pouvant pas être estimés, par exemple les impôts sur les mutations ou successions.

La marge nette d'autofinancement cumulée qui ressort de cette réflexion se monte à Fr. 2'668'000.00.

Depuis que nous effectuons ces prévisions, nous nous rendons compte que les deux ou trois années suivant la planification, la marge est bénéficiaire et les deux dernières années sont déficitaires. Ceci est encore identique pour cette année. Ainsi nous pouvons affirmer qu'il est très difficile de prévoir l'avenir avec exactitude.

M. Bernard Sudan remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à M. Alain Genoud pour le rapport de la Commission financière.

M. Alain Genoud :

Mesdames, Messieurs,

Avec le plan financier à 5 ans, nous avons reçu un outil de planification qui offre une vision à moyen terme des possibilités financières de la commune.

Si le bien-fondé de l'existence de ce document est légitime, force est de constater que la pertinence à moyen et long terme de la marge nette d'autofinancement (MNA) prévisionnelle manque de crédibilité eu égard à la réalité des comptes annuels de la commune.

Néanmoins, nous relevons avec satisfaction l'établissement d'un document présentant une planification échelonnée des investissements futurs.

Au nom de la Commission financière :

Bernard Sudan, président

Alain Moradpour, secrétaire

M. Bernard Sudan remercie M. Alain Genoud et ouvre la discussion. Personne ne souhaitant prendre la parole, il clôt la discussion.

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

4. Covid-19 – soutien au commerce local

La situation actuelle est connue de tous et elle n'est guère réjouissante tant du point de vue sanitaire qu'économique. Plus que jamais, il apparaît indispensable de soutenir notre économie locale. Cette demande, qui serait comptabilisée dans les comptes 2020, représente une dépense estimée à Fr. 75'000.00.

M. Bernard Sudan donne la parole à M. Alain Genoud pour la Commission financière.

M. Alain Genoud :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen de la demande précitée, présentée en séance du Conseil général du 9 décembre 2020.

Sur la base de la projection des comptes annuels 2020 de la commune, nous sommes d'avis que celle-ci peut se permettre cette dépense exceptionnelle de Fr. 75'000.00.

Par conséquent, nous préavisons favorablement la demande présentée.

Au nom de la Commission financière :

Bernard Sudan, président

Alain Moradpour, secrétaire

M. Bernard Sudan ouvre la discussion sur ce point. La parole est donnée à M. Patrick Genoud.

M. Patrick Genoud :

Le groupe PDC désire faire une contre-proposition à cette proposition. Il en donne lecture :

A l'instar d'autres collectivités publiques, et en complément à toutes les aides déjà accordées en vue d'aider le commerce local durement touché, nous sommes heureux de voir que notre Conseil communal ajoute une mesure supplémentaire à celle déjà prise durant l'année. Un montant de l'ordre de Fr. 75'000.- n'est pas un petit montant pour ce type d'aide. A ce que nous avons vu, aucune autre commune n'a été aussi loin dans une distribution de bons, même pour des communes plus grandes que la nôtre.

Nous soutenons le principe généreux d'aide au commerce local, mais pensons que nous pouvons faire mieux, avec moins. Voici notre contre-proposition : nous proposons que Vuadens soutienne le commerce local en subventionnant l'achat de cartes spéciales, Kariyon-Vuadens, à hauteur de 20 % pour les habitants/tes majeurs/es de Vuadens.

Pourquoi passer par Kariyon ? Kariyon est une plateforme qui a fait ses preuves. Depuis son lancement, le 1^{er} juillet dernier, elle a reversé plus de 30 millions à 1'900 commerces fribourgeois, les aidant à traverser au mieux cette crise. Une plateforme 100 % fribourgeoise au service des fribourgeois et fribourgeoises. Elle est devenue un outil connu et apprécié des commerçants et de leurs clients. L'encaissement se fait sur tout type d'appareil et le suivi des transactions, versements est consultable à tout moment. Cette solution évite un travail énorme supplémentaire au bureau communal, car Kariyon prend en charge toute la gestion opérationnelle, à savoir : l'émission des bons, la gestion des flux financiers le support client, commerçant, etc.

Qu'est-ce que Kariyon propose ? Kariyon propose de mettre en place une page spécifique à cette opération, qui se trouvera à l'adresse www.kariyon.ch/vuadens. Cette page permettra d'acheter des cartes Kariyon-Vuadens, utilisables auprès des commerces de la commune, inscrits sur Kariyon, qui seront aussi mis en vente sur cette page. L'achat des cartes Kariyon-Vuadens ne sera pas limité aux habitants de Vuadens, mais le rabais de 20% le sera. Kariyon réalisera, en collaboration avec la commune, un publipostage destiné aux habitants de la commune afin d'annoncer l'action et de leur donner un code individuel unique qui permettra de profiter du rabais lors de l'achat des cartes. Ce code sera utilisé lors de l'achat en ligne et aussi auprès du bureau communal lors de l'achat de vente

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

physique des cartes. Il est prévu de limiter l'achat des cartes donnant droit à un rabais à Fr. 200.00/personne.

Durée de l'opération : elle pourrait débuter le 15 janvier 2021. Ce sera l'occasion de délivrer un message très positif pour 2021, dans l'idée d'un redémarrage après une année bien difficile. Les cartes auront une validité qui s'étendra jusqu'au 30 juin 2021. La validité des cartes pourra être prolongée facilement si besoin.

Les coûts de l'opération : Kariyon facture des coûts opérationnels, de gestion et des coûts de mise en place pour un montant entre Fr. 4'180.00 et Fr. 4'700.00, cela dépend du choix de la prestation. Une commission de 5 % est habituellement facturée pour couvrir les frais de paiement par carte et les frais de développement. Pour cette action, des frais de développement sont offerts. Il ne sera donc facturé que 2,5 %, soit Fr. 5'000.00 au maximum si toutes les cartes sont vendues. La commune de Vuadens prendra en charge 20 % du montant des bons achetés, au maximum Fr. 40'000.00. Au total le coût de l'opération maximum à la charge de la commune se montera donc à Fr. 49'680.00. Pour rappel, la proposition initiale demande Fr. 75'000.00 sans que les frais de gestion, de mise en place de suivi, qui sont assumés par le bureau communal, n'aient été comptés. Le montant de Fr. 49'680.00 représente une injection dans les commerces locaux de Vuadens de Fr. 200'000.00, c'est l'effet "Levier". Pour rappel, la proposition initiale injecte uniquement Fr. 75'000.00 dans le commerce local. Notre contre-proposition permet de réduire les coûts de 34 % de Fr. 75'000.00 à Fr. 49'000.00, et d'augmenter l'impact en faveur des commerçants de 166 %, de Fr. 75'000.00 à Fr. 200'000.00. N'oublions pas que c'est le but recherché par la proposition.

Les avantages de notre contre-proposition sont les suivants :

- Réduction considérable de la charge de travail du bureau communal
- Version online et physique sur une plateforme qui a fait ses preuves
- La sélection des commerçants bénéficiaires de l'action est déjà faite via la plateforme Kariyon
- L'effet de "Levier" est important puisqu'avec Fr. 49'680.00 il est injecté Fr. 200'000.00 dans les commerces de Vuadens.
- Mise en évidence des commerces de Vuadens sur le site Kariyon
- Achat de cartes sans rabais ouvert également aux personnes n'habitant pas Vuadens, mais qui veulent également soutenir les commerces du village
- Une fois le système en place, il pourra servir à renouveler l'opération dans le futur à moindre frais si besoin

Nous vous invitons donc à refuser dans un premier temps la proposition du Conseil communal du point 4 de l'ordre du jour, et d'accepter dans un deuxième temps la contre-proposition que nous vous faisons.

Au nom du groupe PDC, merci pour votre écoute.

M. Bernard Sudan remercie M. Patrick Genoud et donne la parole à M. Michel Sudan.

M. Michel Sudan :

M. le Président,
Mesdames, Messieurs,

La demande du Conseil communal est le soutien au commerce local. De ce fait, notre groupe donnera majoritairement un avis favorable à la contre-proposition du PDC. En effet, cette contre-proposition soutiendra plus fortement nos commerces locaux en coûtant moins à la commune.

Nous profitons de cette intervention pour souhaiter un très bon rétablissement à toutes les personnes qui sont victimes de ce virus et avons une pensée émue pour les familles endeuillées.

Nous espérons que chacune et chacun passeront de bonnes fêtes d'année dans le respect des mesures d'hygiène et de distanciation afin d'éviter une 3^{ème} vague au mois de janvier 2021.

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

M. Bernard Sudan remercie M. Michel Sudan et donne la parole à M. Christian Levrat.

M. Christian Levrat :

Merci M. le Président et chers collègues,

Désolé de reprendre la parole : c'est le seul moyen que j'ai trouvé pour respirer en enlevant mon masque...

Plus sérieusement : les réflexions du groupe PDC ne sont pas fausses, mais elles me posent deux problèmes.

Le premier, c'est le problème de forme qui me paraît évident. On n'a pas cette proposition, on ne peut pas faire de proposition en fonction de notre règlement et de la loi sur les communes, on ne peut pas faire de propositions spontanées dans le cadre d'un Conseil général, on doit demander qu'elles soient mises à l'ordre du jour de la prochaine séance et c'est à la prochaine séance que l'on se prononce sur une proposition. C'est du reste le chemin qu'a suivi M. Michel Sudan ou que j'ai suivi pour traiter du point 6. Donc je suis désolé mais cette proposition n'est pas à l'ordre du jour, elle n'est pas en notre possession et par conséquent, nous n'avons pas à voter sur cette proposition.

La seule chose que nous devons faire aujourd'hui, c'est décider d'accepter ou de refuser la proposition, la seule qu'on ait sur la table qui est celle du Conseil communal. Et si vous souhaitez que nous débattions de la création d'un système de Kariyon-Vuadens, dans ce cas il faut demander que ce soit mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

Pour ma part, je regretterai que l'on perde autant de temps, parce que je pense que c'est maintenant que les commerçants du village ont besoin de soutiens. Je pense en plus que la proposition du Conseil communal est la bonne proposition dans cette affaire-là. Mon collègue, M. Dominique Ropraz, avait posé la question sur la manière dont on entendait soutenir les commerçants du village lors du dernier Conseil général. J'ai évoqué cette piste de bons d'achats dans la proposition dont on parlera plus tard, et je sais que plusieurs Conseillers généraux sont intervenus auprès du Conseil communal pour que cette année déjà, des mesures soient prises. Je les en remercie beaucoup parce que c'est maintenant qu'il faut que ces mesures soient prises.

Je vois un avantage à la proposition du Conseil communal par rapport à un système qui se baserait sur Kariyon. En fait, je vois 2 avantages.

Le premier : vous n'avez pas, comme contribuable, à investir Fr. 600.00, si je prends la famille classique (deux adultes, deux enfants). Le Conseil communal propose d'accorder des bons d'achats de Fr. 120.00 à cette famille-là, alors qu'il faudrait investir Fr. 600.00 avec un modèle de type Kariyon, pour pouvoir bénéficier de ces Fr. 120.00 de soutien de la part de la commune. Cela me paraît un montant élevé, que l'on demande aux familles. Je ne suis pas sûr que tout le monde dans la commune puisse, comme ça, sortir Fr. 600.00 pour bénéficier de ce soutien-là. Or, ce sont précisément les familles les plus faibles financièrement que l'on souhaite soutenir. Et c'est pour cela que la version du Conseil communal me paraît être plus logique.

Le deuxième avantage : cela constitue une entrée à bas seuil pour les commerçants. Le vrai avantage pour les commerçants du système que vous proposez, ce n'est pas tellement que des gens qui vont déjà dans les commerces du village, à la boulangerie, à la boucherie, à la fromagerie ou au magasin de sport, ce n'est pas que ceux-ci puissent payer avec ce bon d'achat plutôt qu'en franc. Pour le commerçant, le véritable avantage est qu'il aura comme ça des clients qui viendront chez lui, peut-être pour la première fois, qui jusqu'à présent faisaient leurs achats en grandes surfaces, et à qui il pourra présenter un peu les produits qu'il propose, essayer de les motiver à revenir.

On a tout intérêt, sous l'angle des commerçants, à ce qu'un maximum de gens se présentent avec ces Fr. 120.00 dans la famille classique et que l'on ait la possibilité d'établir un lien avec les habitants du village. Donc, pour ces deux motifs, car formellement on a qu'une proposition et qu'aujourd'hui, on n'a pas d'autres choix de "oui" ou "non" à la proposition du Conseil communal, et deuxièmement

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

parce que je pense que c'est la bonne proposition si on veut justement donner un peu de pouvoir d'achat aux familles qui n'ont pas de moyens importants.

Je vous invite à suivre le Conseil communal et à renoncer à débattre de Kariyon, uniquement dans quatre mois.

M. Bernard Sudan remercie M. Christian Levrat et donne la parole à M. Patrick Genoud.

M. Patrick Genoud :

Je voulais répondre à 2-3 remarques faites au niveau de la procédure par rapport à cette proposition. La proposition qui est faite au point 4 n'est pas une proposition d'un groupe qui a été faite lors de la séance précédente, c'est la proposition du Conseil communal. Si tu regardes dans le règlement du Conseil général, dans les articles 40 et quelque, il est mentionné que dans la discussion générale, une contre-proposition peut être déposée, par n'importe qui, par oral et ensuite l'ordre des votes est déterminé. C'est la proposition du Conseil communal qui est d'abord votée : si elle est refusée, c'est la contre-proposition qui est votée. Je te laisse vérifier dans le règlement du Conseil général.

Ensuite, le temps de la mise en œuvre de cette proposition : dans la proposition qui nous est faite, si tu l'as bien lue, il est mentionné qu'elle serait mise en vigueur le mois de janvier, dans la proposition faite au point 4. On ne fait pas différemment : on propose également que cela rentre en vigueur au mois de janvier. Au niveau d'urgence, on est exactement pile dans le même temps.

Par rapport à l'investissement des familles, qui devraient acheter Fr. 600.00 de bons : dans notre proposition, on propose de limiter l'achat des bons à Fr. 200.00 par personne majeure dans la famille. Une famille, éventuellement il y a deux parents, cela fait Fr. 400.00 au maximum, qu'ils peuvent acheter comme bons, donc un investissement avec 20 %, cela fait Fr. 320.00 au maximum. Ce n'est pas obligatoire de dépenser Fr. 320.00 : si quelqu'un veut dépenser moins, il peut dépenser moins, il n'y a aucun souci.

Le but de la proposition est mentionné dans le titre, c'est un soutien aux commerçants, ce n'est pas d'aider les familles qui sont dans le besoin. Il y a d'autres aides pour les familles qui sont dans le besoin et on a un tissu social qui permet de le faire. On a d'ailleurs dans le budget, si tu l'as vu une augmentation aussi des charges sociales qui sont, par exemple, des redevances au Réseau Santé et Social de la Gruyère. Cela augmente. Il y a vraiment un tissu social qui permet de soutenir les familles qui en ont besoin. Ici la proposition est de soutenir les commerces locaux qui ont souffert pendant cette crise. Il y en a qui ont souffert : regardez les restaurants, ce n'est pas fini, et il y a plein d'exemple. L'idée est vraiment de soutenir les commerçants, vraiment c'est important de le savoir. Ce n'est pas d'aider les gens qui en auraient besoin. Effectivement, il y en a qui ont besoin d'aide, mais il y a d'autres mesures qui sont prises à ce niveau-là. Cette proposition, pour moi, elle est votable ce soir, je vous invite à le faire, comme le règlement nous le permet.

M. Bernard Sudan remercie M. Patrick Genoud et donne la parole à M. René Leuenberger.

M. René Leuenberger :

Bonsoir tout le monde,

Est-ce que tu as des expériences dans le canton, combien de personnes achètent ces bons ? Parce que si on veut soutenir les commerces et qu'il y a peu de gens qui les achètent, cela ne nous amène à rien.

Réponse de M. Patrick Genoud :

Vous connaissez tous l'action Kariyon : elle a très bien marché au niveau du canton, qui ont fait la même chose avec une ampleur beaucoup plus grande. Cela a été très vite utilisé, la première phase où il y avait un rabais de 20 %. Actuellement il y a une deuxième phase qui a été lancée depuis le

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

24 novembre 2020 avec un rabais de 10 %. Cela marche aussi très fort. Personnellement, j'ai un commerce, j'ai pu voir aussi le nombre de personnes qui sont venues avec des bons. Vraiment les bons sont achetés. 20 % c'est est un rabais qui vaut la peine et c'est quelque chose qui marche vraiment bien et les budgets sont utilisés. Dans la commune, il y a 24 commerces qui sont inscrits dans la plateforme Kariyon. Cela permettra peut-être à d'autres commerces de s'annoncer et de pouvoir bénéficier de clients qui viendraient par ces bons, puisque ce ne seront que les commerces de Vuadens qui leur permettront de les utiliser.

M. Bernard Sudan remercie M. Patrick Genoud et donne la parole à M. Jacques Cholet.

M. Jacques Cholet :

M. le Président,

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes surpris de ne pas avoir été informés par le groupe PDC de cette contre-proposition. A titre personnel, je déplore ce manque de transparence du groupe PDC.

Le Conseil général doit éviter de devoir prendre des décisions sans réflexions, et là on nous propose une contre-proposition complexe dont nous n'avons même pas pu en parler dans nos groupes. Quelques points de réflexion : par rapport à Kariyon, le citoyen doit faire la démarche, qui freine de toute manière le processus.

Sur Kariyon, le citoyen doit ouvrir un compte et payer par carte ou par twint... donc pas accessible à tous, et on sait dès lors, dès que l'on complique un processus, que les gens renoncent très souvent. Il faut une manière de faire qui reste simple et accessible à tous.

Pour exemple : sur la commune, la laiterie ou la boulangerie ne figurent pas sur Kariyon. La liste sur ce site est loin d'être exhaustive pour notre commune. Cela signifie que les commerces qui souhaitent participer devront s'inscrire et ils devront faire une démarche administrative contraignante et le moment est malvenu de leur demander cela en plus.

Les gens qui souhaitent faire des achats conséquents sur Kariyon peuvent déjà le faire par la plateforme, puisque ce projet est déjà en cours depuis longtemps sur le canton.

Pour rappel, nous ne serions pas la première commune à mettre en place une telle mesure, puisque la commune de Prez-vers-Noréaz l'a déjà faite, avec un retour très positif.

Pour ma part, la proposition du Conseil communal est une proposition qui est simple et accessible à tous. En revanche, celle du PDC me paraît plus compliquée et certainement inaccessible pour certains de nos ménages.

Merci pour votre attention.

M. Bernard Sudan remercie M. Jacques Chollet et donne la parole à Mme Sandy Maillard.

Mme Sandy Maillard :

M. le Président,

Chers collègues,

Avant toutes choses, j'aimerais dire que je suis un peu mitigée sur le fait que seulement certains groupes aient eu connaissance, apparemment, ou eu vent de la proposition du PDC et que d'autres groupes n'en aient pas entendu parler avant cette assemblée de ce soir. Personnellement, je n'aurais pas aimé faire partie des laisser pour compte et je pense d'ailleurs que personne ici ne l'aurait apprécié. Ma question est : pourquoi cette stratégie au final ? Vous répondrez peut-être, c'est de la politique, cela se passe dans les loges, les séances officielles ne sont un peu que des spectacles chorégraphiés sagement et longuement répétés en amont. Et bien, sachez que personnellement j'ai assez horreur de cette politique, parce que je la trouve déloyale, exclusive et malsaine.

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

Déloyale : parce qu'en privant certains membres de notre Conseil d'informations précieuses, nous les empêchons d'arriver aux séances officielles, j'insiste sur ce mot, avec les mêmes connaissances, avec les mêmes armes. Qui connaît par avance un dossier aura logiquement plus de temps pour constituer une armada d'arguments, ce qui n'est pas du tout le cas d'une personne qui le découvre pour la première fois et qui jouit pourtant du même titre et donc du même droit à l'information à mon sens.

Exclusive : parce que décider à 4 groupes sur 5 d'une démarche, c'est faire des assemblées générales et mener les débats à 22 au lieu de les faire à 30 dans un cadre informel plutôt que dans un cadre officiel. Cela aurait pu être à 24 au lieu de 30, c'est un exemple.

Malsaine : j'ai l'impression que l'on fait que de se monter les uns contre les autres en faisant ça. Alors que notre but premier devrait être de travailler ensemble.

Je repose ma question un peu différemment :

Pourquoi nous sommes-nous portés volontaires pour ces mandats, chers collègues ? Quel type de politique souhaitons-nous pratiquer ? Celle des coups par derrière, du tiers-exclu, de l'égo ? Ou celle de la transparence, de la collaboration, de l'altruisme ? Mettons-nous des projets en place par souci des prochaines élections ou le faisons-nous par souci du bien-être de nos citoyennes, citoyens ?

Je pense que ce sont des questions de fonctionnement essentielles, que nous abordons trop peu. Nous sommes les premiers et premières à nous offusquer lorsque nous n'avons pas toutes les informations nécessaires à la construction d'un avis raisonné et fondé. Nous en avons fait plusieurs fois l'expérience au court de notre mandat. Ne jouons donc pas à nous tirer dans les pattes, je crois que nous sommes plus intelligents que ça, du moins je l'espère. Et j'espère aussi que nous réussirons aussi à travailler ensemble, avec bienveillance, malgré les divergences d'opinions, pour une collectivité qui compte sur nous.

Et pour faire le lien avec plus précisément avec les 2 propositions de ce soir, personnellement, je soutiendrai la proposition du Conseil communal et s'il faut un coup de main au bureau communal pour faire les envois de bons, ou gérer les réceptions des bons de la part des commerces locaux, c'est très volontiers que je me mets à disposition personnellement. A mon sens, le soutien au commerce local peut aller de paire à un soutien pour les habitants et les habitantes, sachant que les enfants seront considérés dans la proposition du Conseil communal, ce qui n'est pas le cas dans la contre-proposition.

Un détail que l'on pourrait éclaircir, c'est que les Fr. 75'000.00 qui sont mis à disposition par la commune pour venir en aide à la fois aux habitants/habitantes de Vuadens et à la fois aux commerces locaux, si on reprend d'ailleurs le descriptif de la demande : "suggestion suivante, distribution de bons d'achats pour tous les citoyens en faveur des commerces et des indépendants de notre commune" mais quand même pour tous les citoyens. Ce n'est pas le budget effectif que le Conseil communal va mettre dans ces bons, si je ne me trompe : on envoie ces 2 fois Fr. 15.00 de bons à chaque habitant de Vuadens ensuite, ces personnes présentent ces bons lorsqu'ils vont dans les commerces locaux et les commerces locaux établissent un détail du nombre de bons qu'ils ont reçus pour ensuite les envoyer à la commune, qui ensuite leur versera l'argent. C'est bien cela, si j'ai bien compris ? Cela ne va pas forcément dire qu'on va dépenser Fr. 75'000.00 effectifs. Par contre, on aurait des coûts incompressibles en utilisant la plateforme Kariyon qui serait Fr. 4'200.00 à 4'700.00 et s'ajoutent les coûts liés à l'utilisation des moyens de paiements.

La Commission financière nous dit encore que le préavis est favorable, alors n'hésitons pas une seconde, privilégions un soutien à la fois aux habitants/es de Vuadens et à la fois aux commerçants locaux.

Merci de votre attention.

M. Bernard Sudan remercie Mme Sandy Maillard et demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

Pendant la discussion, M. Bernard Sudan informe avoir regardé le règlement du Conseil général de Vuadens. L'Art. 43 al. 2, il est dit : "Les membres du Conseil général peuvent intervenir notamment en proposant des amendements, ou en faisant des contre-propositions relatives à l'article des règlements ou projet de décision à la rubrique du budget ou des comptes mis en discussion".

Il avait déjà regardé avant la séance plusieurs règlements, plusieurs procès-verbaux également d'autres Conseils généraux des environs, et effectivement la possibilité de déposer une contre-proposition est valable pour autant que ce soit une demande émanant du Conseil communal.

M. Bernard Sudan donne la parole à M. Christian Levrat.

M. Christian Levrat :

Cela fait 21 ans que je traîne mes guêtres dans des parlements. Cette disposition permet de déposer des propositions simples : si le Conseil communal vous propose Fr. 75'000.00 et que vous considérez que c'est Fr. 60'000.00, chacun va être en mesure de le comprendre. Ici, on a un dispositif complexe qui a été réfléchi par un groupe politique à l'avance, qui n'a pas jugé utile même de nous transmettre ne serait-ce qu'un bout de feuille sur ce dispositif-là, qui présente par orale une version qui est fluctuante. J'ai appris uniquement dans votre deuxième intervention, par exemple, que les Fr. 200.00 par personne ne s'appliquaient pas aux mineurs mais uniquement aux adultes, vous ne l'aviez pas dit dans votre première intervention. Comment voulez-vous que l'on sache ? Sur quoi voulez-vous que le Conseil général se prononce, si sur un dispositif complexe, on n'a même pas un texte qui soit formulé sur lequel on puisse réfléchir. Sans même parler du fait que, visiblement, je ne sais pas qui, en tous les cas moi j'ai appris cette histoire maintenant, que visiblement certains étaient impliqués dans une espèce de préparation de cette affaire. Le moins que l'on aurait pu attendre, si déjà vous considérez dans une interprétation super large du règlement qu'il est possible de proposer un dispositif entièrement différent que celui que propose le Conseil communal, si déjà vous le considérez, moi j'attends que vous demandiez aux groupes dans ce Conseil qu'ils fassent par écrit. Je veux dire ce n'est pas un point de détails, c'est un dispositif complètement différent. Ceci dit, j'espère que la version du Conseil communal va l'emporter et que les débats seront clos de cette manière-là et que l'on s'épargnera un débat juridique pour savoir si on peut ou non voter sur la proposition du PDC. Mon appel est un peu le même que celui de Mme Sandy Maillard : si déjà vous avez à l'avance préparé quelque chose, c'était le cas, vous aviez un texte écrit, vous pourriez au moins en faire bénéficier les membres du Conseil.

M. Bernard Sudan remercie M. Christian Levrat. Personne ne souhaite encore prendre la parole.

Sur ce doute, M. Bernard Sudan demande un moment de réflexion et le bureau va prendre une décision. La séance est donc suspendue.

Reprise des débats : le bureau du Conseil général a discuté sur cet aspect : si on se réfère à l'art. 43, qui est l'article concernant une discussion de détail, nous avons estimé que cet article concernait principalement une entrée en matière au niveau règlement, au niveau statuts etc...

Résultat du vote :

- 4 personnes du bureau sont contre, n'admettent pas cette contre-proposition déposée ce soir
- 3 personnes du bureau sont pour

On fait également confiance à M. Christian Levrat qui a une grande expérience au niveau de toutes ces procédures politiques. Pour poursuivre, on reste avec le point 4 : Covid-19 – soutien au commerce local.

M. Bernard Sudan demande si quelqu'un souhaite prendre la parole après cette décision. La parole est donnée à M. Patrick Genoud.

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

M. Patrick Genoud :

Apparemment la contre-proposition n'était pas faisable sous cette forme, on apprend, je n'ai pas l'expérience de M. Christian Levrat. Je regrette, c'est dommage, on aurait pu faire économiser quand même pas mal la commune, pour un impact beaucoup plus fort auprès des commerçants. Essayer, pas pu, tant pis !

M. Bernard Sudan remercie M. Patrick Genoud. La parole n'étant plus demandée, le point est soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée sur la proposition du Conseil communal.

Résultat : la demande du Conseil communal de soutenir le commerce local est approuvée à la majorité, soit :

- 24 oui
- 0 non
- 5 abstentions

5. AISG – approbation des statuts

En date du 27 septembre 2020, la population gruérienne s'est prononcée en votation populaire sur le crédit d'investissement de Fr. 55'000'000.00 pour la construction du futur Centre sportif et de loisirs en Gruyère.

A la suite de cette votation, il appartient aux conseils généraux et assemblées communales d'approuver, lors des séances de l'automne 2020, la révision des statuts de l'AISG.

M. Bernard Sudan ouvre la discussion et donne la parole à M. Michel Sudan.

M. Michel Sudan :

M. le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal sollicite notre accord pour l'approbation des nouveaux statuts de l'Association Intercommunale Sport en Gruyère

En date du 27 septembre 2020, la population gruérienne a accepté par 72 % un crédit d'investissement de 55 millions pour la construction du futur Centre sportif et de loisirs en Gruyère. La population de notre village l'a accepté à raison de 75 %.

La participation de notre commune aux coûts de fonctionnement et d'investissement se montera, dès la fin des travaux estimée aux alentours de 2025, à Fr. 150'067.00 soit Fr. 62.00 par habitant, sans compter les inévitables rénovations futures qui devront être financées ultérieurement au coup par coup. L'amortissement du bâtiment a été échelonné sur 33 ans.

A l'article 24 des statuts présentés, le texte précise que la limite d'endettement est fixée à 55 millions, montant suffisant pour couvrir les coûts du nouveau Centre sportif et de Loisirs en Gruyère (Fin de citation).

Généralement, une variation de 10 % est quasiment normale pour un chantier de cette taille. Pour rappel, le coût de nombreux chantiers tels que la rénovation et l'agrandissement du collège Ste-Croix à Fribourg, l'Hôtel cantonal, la halle triple du campus du Lac-Noir, dépassera les montants votés.

Dans le cadre du projet du centre sportif, le comité de direction a conclu un contrat de partenariat privé-public et, dans ce type de contrat, c'est le privé qui prend le risque de construction.

Le groupe radical et citoyens accepte les statuts présentés.

M. Bernard Sudan remercie M. Michel Sudan et ouvre la discussion sur ce point.

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close. Le point est soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.
Les statuts de l'AISG sont approuvés à l'unanimité.

6. Proposition - fiscalité

Le bureau du Conseil général a estimé recevable la proposition formulée lors de la séance du Conseil général du 9 septembre 2020 par M. Michel Sudan pour le groupe radical et citoyens, et M. Christian Levrat pour le groupe socialiste. Après consultation des deux groupes, il a été décidé de prévoir un seul point au tractanda, estimant que les deux propositions devaient être traitées ensembles.

M. Bernard Sudan donne la parole à M. Michel Sudan pour un éventuel complément d'informations.

M. Michel Sudan :

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Je souhaite apporter quelques précisions à notre proposition ainsi qu'une modification (j'espère que j'ai le droit !).

Les investissements votés ce soir nous coûteront qu'à partir de la fin des travaux, soit 2024, voire plus. Je vous rappelle que la proposition, composée de 2 idées, est d'accepter le principe de demander une réflexion à l'Exécutif sur la baisse de la fiscalité.

Au vu des effets incertains de la 2^{ème} vague du Covid-19, nous renonçons à mentionner le nouveau taux applicable sur 2 ans.

A ce jour, dans le bilan, sous le compte 290.0 Fortune, il y a un solde de Fr. 407'296.99, et sous le compte 290.01 - Résultat de l'exercice 2019 – Fr. 995'518.41, soit un total de Fr. 1'402'815.40.

En tenant compte du futur résultat de l'exercice actuel, que nous pouvons estimer avec toutes les prudenances nécessaires à Fr. 500'000.00, le total du capital non affecté sera de Fr. 1'900'000.00.

Ce surplus provient bien entendu de la bonne gestion du Conseil communal, mais surtout du portemonnaie du contribuable.

Après 2 ans, le taux d'impôts actuel de 87,8 revient automatiquement. Pas besoin d'un nouveau vote. Selon M. Gilles Ballaman, conseiller économique auprès du Service des Communes, c'est de plus en plus fréquent que les communes proposent de modifier les coefficients d'impôts sur une durée limitée.

Nous avons été élus, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, au sein du Conseil général pour représenter notre population. Je me verrais mal de leur expliquer qu'avec un tel montant en réserve, nous ne pouvons pas examiner une diminution de leurs impôts, même pour une durée limitée.

Nous vous demandons d'accepter la proposition de demander une réflexion à l'Exécutif sur la baisse de l'impôt.

M. Bernard Sudan remercie M. Michel Sudan et donne la parole à M. Christian Levrat.

M. Christian Levrat :

Merci M. le Président,

Rassurez-vous M. Michel Sudan, vous pouvez modifier votre proposition, cela ne pose aucun problème dans la mesure où vous nous l'avez transmise auparavant et on a pu en prendre connaissance et en débattre. On a deux questions auxquelles on doit répondre :

Première question : est-ce que nous devons / nous pouvons nous permettre de baisser les impôts ?

Pour être assez précis, est-ce que nous pouvons nous permettre de redistribuer 1 million à la

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

population sur 2 ans ? Vous avez maintenant relativisé un peu les chiffres, mais c'est l'ordre de grandeur de ce que vous proposez, 1 million sur 2 ans.

Deuxième question : est-ce qu'il faut faire cette redistribution à la population comme vous le proposez, ou est-ce que si on considère qu'il faut redistribuer à la population, il faut le faire comme je le propose ?

Première question : est-ce que l'on peut se permettre de baisser les impôts ? Ma position et celle de mon groupe est très claire, cela n'est pas raisonnable de baisser les impôts pour 3 raisons.

D'abord, on a une baisse des impôts au niveau cantonal, qui a été décidée et qui va nous impacter. La population verra une baisse d'impôt de 2% à partir de 2021, cela représente à peu près 50 millions sur le plan du canton. S'y ajoutent deux mesures qui concernent directement les communes. La première, c'est une augmentation des déductions pour frais de garde, et augmentation des déductions pour les familles. Et la mesure suivante, c'est une baisse massive de l'imposition sur la fortune. Le canton de Fribourg est de ceux qui imposait la fortune de manière particulièrement élevée, cette imposition sur la fortune va baisser massivement. Cela signifie que les habitants de Vuadens ont déjà sur leur facture d'impôt cantonal, une baisse substantielle de leurs impôts pour l'année à venir.

La deuxième raison qui fait que je pense que c'est une mauvaise idée de baisser les impôts aujourd'hui, c'est que nous l'avons vu tout à l'heure, décidé des investissements pour 7,9 millions de francs. Et pour les fanatiques de foot parmi vous, c'est sans le terrain, c'est avec uniquement les Fr. 70'000.00 qui sont prévus pour le crédit d'étude, il n'y a pas un centime dans ce calcul-là pour l'assainissement du terrain lui-même. 7,9 millions d'investissements ! Alors bien sûr, les investissements vont commencer à être effectifs un peu plus tard, mais si on arrivait avec notre capital à financer une partie de ces investissements, ce serait probablement de l'argent bien investi plutôt que devoir le faire par le biais d'emprunts bancaires. Avec 7,9 millions d'investissements, avec des perspectives financières pour les années qui viennent, qui en fait ne sont pas brillantes : les membres de la Commission financière savent, que je ne crois pas du tout à cette planification financière qui nous est présentée, la seule constante c'est qu'elle est fautive. Mais il reste que, si on regarde non pas la planification financière mais l'évolution des comptes, la situation des comptes de la commune a tendance à se dégrader. C'est-à-dire que la marge qu'on a à disposition diminue assez rapidement d'année après année et cela parle aussi pour moi, pour une prudence importante. Du reste, c'est notre collègue, M. Alain Genoud, au nom de la Commission financière, qui l'a rappelé auparavant : la Commission financière, quand elle examine le budget et les comptes, rend l'assemblée attentive au fait que l'Exécutif et le Législatif doivent être prudents dans les années à venir.

Et dans ces circonstances-là, alors que l'on va vers une année très compliquée, avec probablement une baisse des rentrées à cause de l'impôt sur les revenus, à cause de l'augmentation du chômage, à cause du chômage partiel, à cause des difficultés des entreprises, de décider que précisément sur ces deux années compliquées dans lesquelles on se situe, on va redistribuer 1 million à la population, cela ne me paraît pas très raisonnable en fait et surtout pas prudent, comme nous le dit la Commission financière.

Ma position de base c'est qu'il n'est pas raisonnable de redistribuer 1 million sur deux ans à la population. Je sais bien qu'avant les élections, cela met certainement du vent dans les voiles que dire "je me suis battu pour baisser les impôts", mais moi, je vous invite à penser plus à la commune qu'aux élections. Et si on pense à la commune et aux investissements que l'on doit faire dans la route, dans le rail... 7,9 millions viennent d'être décidés ce soir, des investissements de l'ordre de 3 millions pour la commune uniquement pour Valtralog. On a eu lors de la séance d'information, une discussion épique sur le fait de savoir si on pouvait mettre 3 millions à 3,5 millions pour le terrain de foot. Vous savez que je ne fais pas partie des plus enthousiastes, quand j'entends ces montants-là. Je

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

suis bien content, on est d'accord là-dessus, je suis content que vous veniez avec d'autres exemples pour dire que c'est possible avec 3 ou 4 fois moins d'argent de faire quelque chose de satisfaisant. Quand on entend ces chiffres, le premier réflexe de responsables communaux, et on l'est un peu tous ici et modestement à notre place, cela ne doit pas être de dire, dans ces circonstances, je baisse les impôts. Ce doit être de dire, dans ces circonstances je vais essayer avec les gains de ces dernières années de financer les investissements qui sont nécessaires aujourd'hui.

Ensuite, brièvement sur le deuxième point, vous avez compris je pense qu'il faut rejeter la proposition qui est faite par M. Michel Sudan, parce qu'on n'a pas les moyens de le faire. Le deuxième point, si on voulait malgré tout le faire, et je suis content si on pouvait voter d'abord la proposition de M. Michel Sudan et ensuite la proposition que je fais, qui est une proposition subsidiaire en fait à celle de M. Michel Sudan. Dans un deuxième temps, si vous considérez que l'on doit redistribuer 1 million, la question est comment le faire ? Est-ce qu'on le ristourne de manière proportionnelle au montant payé par impôt ou est-ce qu'on le ristourne par habitant ? Si je prends ces Fr. 560'000.00 par année que vous aviez mentionnés, l'exercice vaut avec pratiquement n'importe quel chiffre, si je prends ce chiffre-là et que je le divise par 2'500 habitants, cela donne dans la proposition que nous faisons, à savoir de distribuer un montant par habitant, Fr. 226.00 par habitant. Dans ma famille typique, 2 adultes, 2 enfants, cela fait environ Fr. 1'000.00 par année par famille que l'on restituerait. Pour arriver à ces Fr. 1'000.00, qu'on restitue, dans un modèle qui se base sur l'impôt, comme celui que vous proposez, il faut un revenu imposable de l'ordre de Fr. 100'000.00. Ce sont uniquement les gens, qui ont un revenu imposable supérieur à Fr. 100'000.00 qui toucheraient avec votre proposition davantage que les Fr. 1'000.00, que notre proposition entraînerait. Un revenu imposable de Fr. 100'000.00, je ne vais pas faire le test ici, mais cela représente environ 10 % des contribuables fribourgeois, 9 contribuables sur 10 ont un revenu imposable inférieur à Fr. 100'000.00 et seraient perdant dans le système que vous proposez.

Au final, la question que l'on doit se poser, c'est pour qui on fait de la politique ? Est-ce qu'on fait de la politique pour soutenir en plein crise de Corona, alors que l'on a un chômage qui explose et de grosses difficultés dans beaucoup de familles dans notre village, le 90 % ou est-ce que l'on fait pour soutenir le 10 % qui serait favorisé par le système que vous proposez ? C'est la deuxième question à laquelle on doit répondre et moi, dans ce cas-là, je préfère avoir un système qui garantit que le 90 % des familles obtienne un montant important, plutôt qu'un système où l'on restitue les fonds proportionnellement à l'impôt et c'est ce que je vous inviterai à faire. Encore une fois, ma position principale, c'est de dire qu'on ne peut pas faire de baisse fiscale, raison pour laquelle si la proposition du groupe radical devait être rejetée, je retirerais ma proposition et c'est uniquement pour le cas où vous considérez qu'il faut procéder à des baisses fiscales, qu'alors là la question se pose pour savoir comment on le fait pour les 90 % ou pour les 10 % ?

M. Bernard Sudan prend la parole pour préciser une chose : lorsque vous avez déposé les deux propositions, on a d'abord eu la proposition du groupe PLR et citoyens et ensuite on a eu la proposition du groupe parti socialiste. La première idée du tractanda de l'ordre du jour, était d'inscrire deux points à l'ordre du jour, les deux propositions d'une manière bien séparée. Lors de la séance du bureau, il a été décidé à la majorité, de réunir ces deux propositions en un seul point "fiscalité", en fait une proposition concernant deux idées, deux chemins pour le Conseil communal, donc deux idées pour l'étude de ce domaine fiscalité. En fait, ce soir, nous n'avons pas deux propositions, mais on en a qu'une. Donc il y a un seul vote sur la fiscalité, composé de deux idées et cela figurait dans les documents reçus : il a bien été précisé qu'il s'agissait que d'une proposition.

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

M. Christian Levrat :

Je ne vais pas me battre avec vous toute la soirée pour des histoires de procédures. Dans ce cas, je vous propose de la faire simplement : nous on retire notre proposition, on considère que l'on n'a pas les moyens pour le faire, qu'il serait plus intelligent si vous vouliez le faire de le faire comme on le propose. Mais pour simplifier le débat, je vous invite à refuser la proposition des radicaux. On n'a pas les moyens pour ce genre d'opération.

M. Bernard Sudan remercie M. Christian Levrat et donne la parole à M. Michel Sudan.

M. Michel Sudan :

M. le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je ne veux pas aller contre M. Christian Levrat, je n'ai pas le gabarit. Dans la proposition du groupe radical et citoyens, je vais surtout vous lire la dernière phrase que je vous ai dit, si vous avez bien entendu : je ne parle pas de montant, dans tout mon texte j'ai parlé qu'on avait une provision avec les prudenances nécessaires avec les Fr. 500'000.00 qu'on pourrait réaliser dans l'exercice 2020. On peut arriver à Fr. 1'900'000.00. On est aujourd'hui, à 87,8 : je ne parle pas à quel taux il faut venir, et la dernière phrase dans mon exposé, j'ai mis : nous vous demandons d'accepter la proposition de demander une réflexion à l'Exécutif sur la baisse de l'impôt. Je n'ai pas parlé de 1 million, j'ai dit une réflexion à l'Exécutif sur la baisse de l'impôt.

Merci de votre attention et merci de soutenir cette proposition en faveur de notre population.

M. Bernard Sudan demande si quelqu'un d'autre souhaite intervenir. La parole est donnée à M. Alain Moradpour.

M. Alain Moradpour :

M. le Président,
Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

Visiblement ce soir, nous avons beaucoup à faire à des procédures. Alors on va rester dans le même chemin, sur le même terrain, on parle de procédures. Nous avons un document déposé par les radicaux qui mentionne un taux. Ensuite, dans les propos tenus par M. Michel Sudan, ce taux disparaîtrait, soit. L'opportunisme de cette proposition à trois mois d'une échéance électorale n'aura échappé à personne.

Toutefois, sans contester le principe d'une éventuelle baisse fiscale, force est de constater que notre commune devra faire face à de nombreux et importants investissements ces prochaines années.

Or, décider ce soir du nouveau taux d'imposition n'est ni raisonnable ni responsable car nous ne connaissons ni l'incidence d'une baisse fiscale sur la santé financière de la commune, ni l'avis de la Commission financière.

Par conséquent, afin d'éclaircir le flou qui prévaut autour de la portée de cette proposition, nous tenons à préciser que le vote de ce soir implique uniquement que le Conseil Communal analyse la situation, puis propose ou non un nouveau taux d'imposition qui pourrait être différent de celui mentionné dans le document, mentionné d'ailleurs sans fondement chiffré, dans la proposition soumise au vote ce soir.

En conclusion, voter la transmission de cette proposition au Conseil communal : oui. Voter à l'aveugle le nouveau taux d'imposition : non.

Au nom du groupe PDC :

M. Alain Moradpour

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

M. Bernard Sudan remercie M. Alain Moradpour et demande si quelqu'un souhaite prendre la parole ou si un membre du Conseil communal souhaite intervenir.

Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close. Le point est soumis au vote. Le bulletin secret est requis par 6 personnes. Le cota est atteint, puisqu'il faut le cinquième des membres présents.

La transmission de la proposition "fiscalité" au Conseil communal est refusée à la majorité, soit :

- non : 18
- oui : 9
- blanc : 2

7. Proposition – règlement d'eau potable

Le bureau du Conseil général a estimé recevable la proposition formulée lors de la séance du Conseil général du 9 septembre 2020 par M. François Morand pour le groupe Mouvement indépendant.

M. Bernard Sudan donne la parole à M. François Morand, pour un éventuel complément d'information.

M. François Morand :

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Je n'ai pas grand-chose à ajouter, si ce n'est que tous les ménages en profiteront, puisque tous les ménages sont raccordés au réseau d'eau potable de la commune.

M. Bernard Sudan remercie M. François Morand et demande si une personne du Conseil communal souhaite prendre la parole. Ce n'est pas le cas.

M. Bernard Sudan ouvre la discussion et donne la parole à M. Fabrice Brodard.

M. Fabrice Brodard :

M. le Président,

Mesdames, Messieurs,

Je prends la parole pour dire que, sur le fond, on n'a rien contre des modifications du tarif de l'eau, mais on pense que certains éléments de cette proposition vont un peu à contre-courant, si vous permettez le jeu de mot. Par exemple : le barème qui est mentionné dans la proposition ou aussi l'argument qui précise que l'eau est un bien précieux qu'on utilise pour justifier une baisse de ce prix de l'eau pour les gros consommateurs. En général, il me semble que la logique veut plutôt qu'un bien précieux a un prix qui augmente et ceci particulièrement pour les gros consommateurs. On doit bien réfléchir et si cette proposition est transmise au Conseil communal, nous demandons que soit fait une analyse globale pour répondre en tenant compte de différents éléments, notamment aussi l'historique de notre réseau d'eau qui a fait que l'on a augmenté à une certaine période le prix de l'eau, parce que le réseau était dans un mauvais état. Donc il faudra bien prendre en compte dans cette analyse les investissements futurs à faire sur le réseau d'eau, et aussi prendre en compte une réflexion pour savoir si on veut vraiment soutenir les gros consommateurs ou une utilisation plutôt raisonnée de l'eau qui effectivement, je suis d'accord, est un bien précieux. Par exemple, est-ce qu'une famille avec deux enfants, qui fait attention à sa consommation d'eau, devrait payer son eau plus chère que celle d'à côté, qui va peut-être arroser abondamment son gazon et remplir sa piscine et donc, avoir une consommation moins raisonnée de ce bien précieux ? Je le répète, si cette

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

proposition est transmise au Conseil communal, on demande qu'une analyse globale soit faite en prenant en compte tous les éléments qui doivent être pris en compte.

Merci.

M. Bernard Sudan remercie M. Fabrice Brodard et donne la parole à M. Michel Sudan.

M. Michel Sudan :

M. le Président,

Mesdames, Messieurs,

Nous avons pris connaissance de la proposition de M. François Morand, proposant un nouveau barème pour la vente de l'eau.

Selon les statistiques, la consommation d'une personne est de 162 litres par jour. En prenant en considération une famille type de 4 personnes, cela représente une consommation annuelle de 236 m³ x 10 centimes (différence 1.5 – 1.4) = une différence annuelle de Fr. 23.60.

C'est-à-dire que cette modification de tarif n'avantage que les gros consommateurs.

M. Bernard Sudan remercie M. Michel Sudan et donne la parole à M. Alain Genoud.

M. Alain Genoud :

Pour revenir sur la différence entre gros et petits consommateurs, je pense quand on parle de gros consommateurs que c'est surtout aux entreprises (je pense que M. François Morand pensait surtout aux entreprises), ces entreprises qui souffrent déjà aujourd'hui de la crise économique. Je pense que cela pourrait être un bon signal pour ces entreprises d'accepter cette proposition.

M. Bernard Sudan remercie M. Alain Genoud. M. François Morand ne souhaitant pas reprendre la parole, il clôt la discussion. Le point est soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La transmission de la proposition "règlement d'eau potable" au Conseil communal est acceptée à la majorité, soit :

- oui : 24

- non : 4

- abstentions : 1

8. Réponses aux questions du Conseil général

L'énoncé des réponses figurait dans un document joint à la convocation à la séance de ce soir. Est-ce qu'il y a des remarques concernant ces réponses ?

M. Bernard Sudan donne la parole à M. Dominique Ropraz.

M. Dominique Ropraz :

M. le Président,

Mesdames, Messieurs,

Suite à ma remarque sur le mur anti-bruit, la réponse de l'OFROU ne convient absolument pas à la demande que nous avons faite. Nous aimerions avoir des décibels, savoir si on en a gagné ou perdu avec le mur anti-bruit. Je remercie déjà la commune pour avoir fait la demande au responsable du projet, et si c'est possible de me redonner le contact de cette personne pour que le quartier puisse intervenir. Merci

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

M. Bernard Sudan remercie M. Dominique Ropraz et donne la parole à M. Patrick Telfser

M. Patrick Telfser :

J'ai pris contact avec L'OFROU, je vous donnerai le nom de la personne. Cela a été mis dans la liste des objets qui sont traités parce qu'une fois que la paroi est construite, c'est transmis au patrimoine. Le patrimoine doit faire le contrôle de l'efficacité de la paroi mais ceci sera fait dans un délai de 2 ou 3 ans. En effet, la commune peut faire un contrôle, mais doit mandater un bureau spécialisé avec des appareils de mesures. Cela coûte entre Fr. 4'000.00 et 5'000.00. Le Conseil communal devra en discuter et voir ce que l'on peut faire, ou on se dit qu'on attend les 2-3 ans qui seront suggérées par l'OFROU, pour faire les contrôles qu'ils feront de toute façon systématiquement.

M. Bernard Sudan remercie M. Patrick Telfser et donne la parole à Mme Sandy Maillard

Mme Sandy Maillard :

J'aimerais simplement remercier le Conseil communal d'avoir pris en considération ma demande de veiller à une représentativité de jeunes, respectivement de personnes concernées par la culture dans les membres qui seront délégués dans l'association Option Gruyère. Donc merci beaucoup. Cela dit, quand je lis "la marge de manœuvre est assez restreinte", je le comprends, mais j'entends "on fera notre possible mais... on verra". J'aimerais que ce soit une marge de manœuvre dont on profite au maximum, parce que toute petite marge de manœuvre qu'elle soit, elle est toujours intéressante et je suis heureuse aussi de voir, qu'il y aura des délégations à la culture et à la jeunesse, des groupes de travail et je suis d'avance très heureuse que vous ferez attention à une équitable représentativité. Merci beaucoup.

M. Bernard Sudan remercie Mme Sandy Maillard et demande si le Conseil communal souhaite réagir. Ce n'est pas le cas
Aucune autre intervention n'étant demandée, la discussion est close.

9. Divers

M. Bernard Sudan donne la parole à M. Daniel Tercier pour le Conseil communal.

M. Daniel Tercier :

Une petite information : le nouveau site internet de la commune est à bout touchant. Il se compose d'une page d'accueil et d'une quarantaine de pages avec des sous-menus répartis dans 6 menus principaux.

Des pages d'archives ont été créés. Une galerie d'images, avec une quantité de photos, sera également visible. Il reste encore 3 pages à terminer et à contrôler. Nous pensons que d'ici quelques jours, le site sera en ligne.

Merci.

M. Bernard Sudan remercie M. Daniel Tercier.

M. Bernard Sudan informe que le bureau du Conseil général a reçu avant sa séance, une demande provenant de Mme Crystel Follonier Dumartheray concernant la sécurité dans la cour de l'école. L'intéressée est priée de bien vouloir venir au micro afin de nous exposer cette demande.

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

Mme Crystel Follonier Dumartheray :

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Ma question : pouvons-nous mieux sécuriser la cour de l'école ?

Je demande au Conseil communal de me renseigner sur les mesures possibles en vue de supprimer le statut de route de la cour de l'école (Rue des Ecoles) et ce pour la sécurité des enfants et des utilisateurs des locaux, et de rendre à ce lieu le statut d'une cour d'école.

Argumentaire :

Durant la période d'interdiction aux voitures d'emprunter la cour de l'école comme une route, je constate que très régulièrement les automobilistes arrivent, malgré le signal d'interdiction, dans la cour durant les heures scolaires, et se rendent compte de leur erreur, font demi-tour en présence des enfants, ce qui est très dangereux.

Dès l'ouverture de la route à 16h, je constate que les enfants ou adultes qui font du sport le soir, oublient que la cour est devenue une route et se font surprendre en sortant du nouveau collège, ce qui pourrait avoir de graves conséquences.

Pour la sécurité de nos enfants et de tous, je demande donc que cette cour d'école le devienne en permanence et ne soit plus une route.

N'oublions pas que la commune nous a fait un très beau parking à côté de l'école et que malgré cela les gens préfèrent se parquer le soir dans la cour et non sur ce parking.

Vu que les pompiers et l'édilité ne se trouvent plus à cet endroit, est-ce qu'il est vraiment nécessaire de maintenir cet accès ?

Je propose d'installer sur la Rue des Ecoles un panneau "sans issue" au niveau du croisement avec le Chemin de la Laiterie et de fermer la cour à la circulation au moyen d'un dispositif de type barrière, depuis la hauteur du bâtiment de l'édilité, ainsi que de n'autoriser le parking des véhicules que lors des manifestations du week-end, type lotos.

Dans l'attente d'une solution, pourriez-vous d'ores et déjà modifier les horaires figurants sur les panneaux actuels, à savoir que l'interdiction de circuler soit en vigueur jusqu'à 18h30 et non 16h00.

Je précise qu'actuellement, des enfants fréquentent la bibliothèque ouverte jusqu'à 17h30, la gym infantine jusqu'à 18h00, l'école de foot et les juniors F jusqu'à 18h00.

Merci.

M. Bernard Sudan donne la parole à Mme Alexandra Clerc pour le Conseil communal.

Mme Alexandra Clerc :

Merci Mme Crystel Follonier Dumartheray. Comme j'en ai déjà parlé au bureau (dans le cadre du bureau effectivement), c'est aussi quelque chose qui nous tient à cœur au niveau du Conseil communal, on en a déjà parlé depuis quelques temps, effectivement de cette sécurité dans l'enceinte de l'école. Ce n'est pas forcément chose aisée, parce qu'on doit garantir certains accès, notamment l'accès au cimetière. On avait un projet là-dessus, mais cela ne peut pas se faire aussi en deux temps trois mouvements. Maintenant j'ai entendu par rapport aux horaires : effectivement, c'est quelque chose qu'on pourrait envisager de mettre en place assez rapidement, voir comment on le fait assez prochainement. On va étudier tout ceci pour améliorer.

Merci.

M. Bernard Sudan remercie Mme Alexandra Clerc.

Pour la poursuite des divers, M. Bernard Sudan souhaite garder la même structure que la dernière séance, à savoir que l'on va d'abord parler propositions, ensuite questions et on passera aux

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

remarques. Étant donné que j'ai le micro, je me permets de déposer une proposition, pour le groupe Mouvement Indépendant.

Objet de la proposition : modification du règlement du Conseil général du 5 octobre 2016

Le règlement du Conseil général datant du 5 octobre 2016 parle du terme " Proposition" aux articles 45 à 48 mais pas de celui de "Postulat".

Je vous rappelle la différence :

Une proposition a pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général. Une proposition est déposée sur des objets relevant de la compétence du Conseil général.

Un postulat a pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général. Un postulat est déposé pour des objets relevant de la compétence du Conseil communal.

L'ordre du jour initial de la séance de ce soir, mentionnait un point intitulé : Proposition, sécurité dans la cour d'école. Cette demande a été recalée au chapitre des divers, car le terme "proposition" était contesté et une intervention était planifiée au moment de l'énoncé de l'ordre du jour. Je précise que la demande de Mme Follonier Dumartheray est un postulat, et non une proposition.

Je rappelle que le règlement actuel en vigueur ne mentionne pas le terme "postulat", mais uniquement "proposition". Afin de combler cette lacune, je demande au Bureau du Conseil général d'examiner la modification de son règlement.

Je demande également au Bureau du Conseil général de mettre à disposition des conseillers, les formulaires nécessaires aux dépôts de toutes demandes prévues par la loi sur les communes.

Je précise que le Bureau examinera cette demande lors de sa prochaine séance.

M. Bernard Sudan demande s'il y a d'autres propositions, ce n'est pas le cas.

On passe aux questions, mais personne ne souhaite prendre la parole.

M. Bernard Sudan demande s'il y a des remarques particulières. La parole est donnée à M. Michel Sudan.

M. Michel Sudan :

M. le Président,

Mesdames, Messieurs,

Bientôt arrivé à la fin de cette année 2020, qui sera marquée et inscrite dans les livres d'histoire, je souhaiterais au nom du groupe radical et citoyens remercier une équipe de bénévoles.

Je pense que tout le monde connaît Philomène et Phénomène. Selon la légende, elles étaient vilaines et ont vécu dans la forêt du Plan de la Verne.

Depuis plusieurs années et surtout lors de cette année spéciale, j'ai parcouru à maintes reprises ce sentier des Sorcières, sans masque et en respectant la distance sociale.

Dès lors, un grand merci à son responsable ainsi qu'à tous les bénévoles qui entretiennent ce sentier amusant et didactique.

M. Bernard Sudan remercie M. Michel Sudan et donne la parole à Mme Sandy Maillard.

Mme Sandy Maillard :

Pour faire un petit retour par rapport à la Commission Vuadens-demain qui s'est réunie il y a un mois, le 16 novembre 2020 : simplement pour remercier Mme Alexandra Clerc et M. Noam Rey d'avoir participé à notre séance et d'avoir discuté de la mise en place du projet Freetime. Pour que vous

Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

sachiez une première petite Commission, composée de Mme Alexandra Clerc, M. Noam Rey et Mme Crystel Dumartheray et Mme Florence Romanens, travaillera à l'élaboration d'un dossier qui permettra d'obtenir des subventions pour mettre le projet en place. C'est en bonne voie et j'aimerais encore une fois remercier Mme Alexandra Clerc et M. Noam Rey pour leur collaboration à ce niveau.

M. Bernard Sudan remercie Mme Sandy Maillard et donne la parole à Mme Valérie Chaperon.

Mme Valérie Chaperon :

M. le Président,

M. le Syndic,

Mesdames, Messieurs,

Je m'adresse au Conseil communal au nom du Mouvement Indépendant pour vous remercier du travail entrepris durant cette législature, de votre ouverture face à notre projet de "la déchetterie, qui n'est plus un souci" que vous promouvez aux nouveaux habitants concernés. Cette première législature a été l'occasion de mettre en place un nouveau fonctionnement au sein de notre commune. Nous en tirons un bilan très positif, et nous nous réjouissons de pouvoir continuer à collaborer avec l'ensemble des personnes présentes dans cette salle ce soir.

Quelques-uns nous quitteront au printemps prochain. Nous leur adressons nos meilleurs vœux pour la suite et les remercions de leur engagement pour le village.

Merci de votre attention.

M. Bernard Sudan remercie Mme Valérie Chaperon et donne la parole à M. François Morand.

M. François Morand :

Mesdames, Messieurs,

Je ne pensais pas intervenir dans les divers, mais après ce que j'ai entendu et vu ce soir et ces derniers jours, certains font des contre-propositions sans en informer tous les collègues du Conseil général, d'autres font des propositions d'abaissement d'impôts avant les élections, d'autres s'affichent sur Facebook pour mettre en doute le travail de certaines commissions, je pense qu'il est temps de se reprendre et de penser à la bonne marche de la commune et de ses citoyennes et citoyens avant de faire de l'électoratisme malsain, tout ceci pour le futur et la bonne marche de notre Conseil général.

Merci de votre attention.

M. Bernard Sudan demande si quelqu'un d'autre souhaite réagir. Ce n'est pas le cas. Il est rappelé que tous les textes des interventions doivent être déposés auprès du secrétariat à la fin de la séance.

Avant de conclure cette séance, j'adresse mes remerciements à Mme Véronique Margueron pour l'aide apportée à la préparation de cette séance. Je remercie également le Conseil communal pour son travail sur le budget 2021 et pour la présentation des nombreux investissements.

Je souhaite un prompt rétablissement à toutes les personnes atteintes dans leur santé, je pense en particulier au Covid-19. Je vous remercie de votre participation et vous souhaite un Joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année.

Bonne Année et meilleurs vœux pour 2021 !

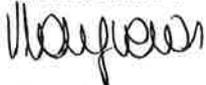
Séance du Conseil général du 9 décembre 2020

Je clos la séance comme je l'ai commencée au son de la clochette de St-Nicolas. Bonne fin de soirée et bonne rentrée.

La séance est levée à 21h56.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Secrétaire :



Véronique Margueron

Le Président :



Bernard Sudan

PROVISOIRE

